

DISCOURS

Présenté par Dr. Stefan Mäder, président de l'ASA
Evénement **Conférence de presse annuelle de l'ASA 2024**
Date 6 février 2024
Lieu Zurich

Stabilisation et non extension : la prévoyance vieillesse a besoin d'une stratégie durable.

Seul le texte prononcé fait foi.

Chers journalistes,
chers responsables de la communication de nos sociétés membres,
chers invités,

Je suis ravi de vous accueillir ici au Zurich Campus pour ma première conférence de presse annuelle en qualité de président de l'Association Suisse d'Assurances. C'est avec enthousiasme et conviction que j'ai accepté cette mission passionnante dans un contexte particulièrement délicat.

À l'heure actuelle, notre société et ses nombreux acteurs sont fortement sollicités, ceci à tous les niveaux. Le solide appui du secteur de l'assurance à sa clientèle, à l'économie nationale et donc à la prospérité de notre pays revêt une importance d'autant plus grande. Cette prospérité repose pour l'essentiel sur la croissance de la productivité de l'économie. Et cette progression de la productivité, nous y sommes largement parvenus en Suisse au cours des deux dernières décennies. Une analyse récente d'Avenir Suisse révèle par exemple que la productivité du travail au niveau macroéconomique s'est accru de 0,9 pour cent par an depuis 2002 – voire de 1,1 pour cent sans les pouvoirs publics. C'est remarquable, Mesdames et Messieurs. Seuls trois pays de l'OCDE ont enregistré une productivité du travail plus élevée que celle de la Suisse ces dernières années.

La contribution du secteur de l'assurance à l'évolution de la productivité y est supérieure à la moyenne. Un examen plus précis des chiffres montre que le secteur de l'assurance se distingue à trois égards.

Premièrement, le secteur de l'assurance enregistre la plus forte croissance, tous secteurs confondus. Depuis 2002, sa valeur ajoutée brute s'est raffermie en moyenne de plus de 4 pour cent par an. L'orientation systématique sur les besoins de la clientèle a généré une croissance considérable, de sorte que l'apport du secteur de l'assurance à la performance économique suisse s'est accentué au cours des 20 dernières années – pour s'établir à plus de quatre pour cent. Si l'on tient également compte des effets indirects, notamment des

activités de courtage ou des services informatiques, la valeur ajoutée totale du secteur de l'assurance s'élève à 40 milliards de francs suisses, soit cinq pour cent environ du produit national brut.

Deuxièmement, les assureurs suisses ne cessent de gagner en efficacité : depuis 2002, leur performance par heure de travail s'accroît chaque année de près de quatre pour cent supplémentaires, ceci à effectifs pratiquement constants. Au total, la productivité du secteur de l'assurance a presque doublé en vingt ans. Les assureurs suisses arrivent donc également en tête en matière de croissance de la productivité : ils affichent une augmentation de leur efficacité quatre fois plus élevée que la moyenne, tous secteurs confondus.

Troisièmement, le secteur de l'assurance est celui qui, proportionnellement à sa taille, contribue le plus à la croissance de la productivité de l'ensemble de l'économie. Entre 2002 et 2019, les assureurs ont œuvré à près de 20 pour cent de l'intensification de la productivité de l'économie suisse. Et ce, bien qu'à peine deux pour cent de toutes les personnes actives en Suisse exercent dans ce secteur.

Sa performance, Mesdames et Messieurs, permet au secteur de l'assurance d'être à la hauteur de son rôle et d'assumer ses responsabilités. Responsabilité à l'égard de sa clientèle, mais aussi à l'égard du site sur lequel nous exerçons en tant qu'association d'assurances avec nos 70 compagnies membres. Pour que nous puissions continuer ainsi à l'avenir, nous avons besoin de conditions d'exercice appropriées. À nous d'y veiller. C'est ce à quoi nous nous employons chaque jour en notre qualité d'association faîtière.

Les années passées ont conduit à des développements inquiétants : la liberté d'exercer une activité économique et, par conséquent, la responsabilité individuelle par laquelle la société ne cesse de jurer, et qui nous oblige en tant qu'association représentant les intérêts des assureurs privés, sont mises à mal dans le contexte politique actuel. La foi dans le potentiel des marchés libres et leur contribution à la prospérité est ébranlée. Les rebondissements à l'international ont modifié notre compréhension de la sécurité. C'est particulièrement vrai pour l'année dernière. La guerre qui se poursuit en Ukraine, l'attaque terroriste du Hamas contre Israël, l'escalade du conflit au Proche-Orient et les flux croissants de réfugiés renforcent le sentiment d'insécurité géopolitique. Ces événements affectent le moral de l'opinion publique. Ils s'inscrivent dans la continuité des années marquées par la crise du coronavirus au cours desquelles l'État a joué un rôle plus prononcé. À cela s'ajoute le renchérissement qui, en Suisse aussi, vient grever le budget des ménages. Un tel contexte incite à chercher la facilité et à se tourner vers les solutions étatiques. Les années de pandémie ont encore renforcé cette tendance. Il est devenu populaire d'en appeler à plus d'État, ceci de plus en plus tôt. C'est tellement simple d'attendre de lui qu'il apporte la solution. Et il est tentant de se départir de sa propre responsabilité.

En notre qualité d'association d'assurances, nous considérons ces développements d'un œil critique. Car non seulement en appeler à plus d'état, c'est céder à la facilité, mais c'est aussi, à notre avis, dommageable pour la

force d'innovation de la Suisse et donc préjudiciable à l'économie nationale et à la prospérité de notre pays sur la durée. C'est pourquoi nous devons résolument lutter contre ce penchant. En notre qualité d'organisation sectorielle d'orientation libérale, nous ne nous sentons liés à aucun parti politique, mais nous croyons au marché libre et à la concurrence comme moteurs de la prospérité. Nous mettons tout en œuvre pour que nos 70 compagnies membres, toutes branches d'assurance confondues, puissent continuer d'évoluer dans leurs domaines d'activité traditionnels respectifs, ceci dans l'intérêt de leur clientèle.

Notre ambition est claire : nous voulons rendre possible l'assurabilité et la préserver. C'est ce à quoi nous nous employons en notre qualité d'association sectorielle. Le secteur privé doit assumer lui-même une part aussi importante que possible des risques, laquelle doit néanmoins rester abordable.

La défense du libre exercice de l'activité économique et de la responsabilité individuelle n'est pas une fin en soi. Mon point de vue s'appuie sur l'expérience : ces deux éléments participent indéniablement et intrinsèquement à la prospérité de notre société. Ils garantissent de bonnes conditions d'exercice à notre économie. Le secteur de l'assurance insiste depuis longtemps sur les avantages des marchés libres. L'assurance privée ne se caractérise-t-elle pas depuis des années par une productivité comparativement élevée, comme nous l'avons déjà mentionné en introduction ? Elle contribue ainsi de manière non négligeable à la résistance des entreprises suisses et à celle de l'ensemble de l'économie.

Nous, les acteurs du secteur de l'assurance, nous favorisons de bien des manières la résilience de l'économie suisse. Avec nos prestations, nous soutenons les entreprises et l'économie nationale. Nous leur permettons de parer aux imprévus. Les assureurs aident les entreprises à surmonter des sinistres inattendus et assument à leur place le risque lié aux dommages. Ainsi épaulées par les assureurs, les entreprises peuvent dès lors se concentrer sur leur cœur de métier et le développement de leurs affaires. Sans ce soutien, elles devraient faire face elles-mêmes aux dommages imprévus.

Bien sûr, cela s'applique aussi aux particuliers. De tels paiements représenteraient pour eux une charge énorme. En effet, des dépenses inattendues peuvent rapidement déséquilibrer un budget. Et de telles charges sont considérables, comme l'illustrent les prestations versées par les assureurs. Car ils déboursent un montant colossal sous la forme de prestations d'assurances : l'année dernière, celui-ci s'est élevé à 141 millions de francs au total – par jour ! Cette somme témoigne de l'importance des assureurs pour la résistance de l'économie et de la société suisses.

Dans des situations extrêmes comme celles connues ces dernières années, les assureurs ont largement contribué au soutien de l'économie nationale. Ils ont joué un rôle non négligeable pendant et après la pandémie de coronavirus. Non seulement, ils ont continué de fonctionner pendant la crise et de verser jour après jour les

prestations d'assurance mentionnées – même avec leur personnel en télétravail. Mais, outre les paiements pour maladie et décès, les assureurs ont indemnisé les pertes d'exploitation de nombreuses entreprises suisses – parfois, même, par simple complaisance. Plus d'1 milliard de francs ont été réglés.

Le modèle économique de notre secteur s'inscrit sur le long terme. Nous mettons tout en œuvre pour préserver notre solide dotation en capital. Avec un taux de solvabilité moyen de 270 pour cent, le secteur de l'assurance affiche une excellente capitalisation. Nous œuvrons et veillons à la stabilité et à la résistance de l'économie. Forts de cet état d'esprit empreint d'une extrême conscience des risques, les assureurs s'affirment comme les véritables garants de la stabilité de notre pays.

De nombreux facteurs concourent à la stabilité de la société. Et les assureurs assument leur part dans des domaines importants. Par exemple, nous renforçons la solidité et la viabilité de notre société. Or, cela n'est pas si simple. Il nous faut porter notre regard au delà des défis actuels. Et cela implique une volonté de réforme pour appréhender l'avenir. Aujourd'hui, tous les acteurs concernés ne semblent pas encore avoir bien pris conscience de cette nécessité. Nous ne voyons pas d'autres explications au fait que des mesures urgentes et nécessaires n'avancent pas sur le plan politique.

Les principales questions qui nous préoccupent actuellement - et ceci depuis plusieurs années déjà - et que notre société devrait impérativement traiter d'urgence sont les suivantes : « Comment parvenir à une prévoyance vieillesse financièrement stable et pérenne ? » Et : « Comment adapter la prévoyance vieillesse à l'évolution de la société ? » Seule une société qui répartit la charge de la prévoyance vieillesse entre les générations de manière acceptable à long terme peut être qualifiée de durable. Nous ne devrions pas reporter la réponse à ces questions sur la prochaine génération. Et ce n'est pas parce que la situation actuelle est bonne qu'une réforme n'en est pas pour autant nécessaire.

Avec le système des trois piliers, la Suisse s'appuie sur une base solide. Ce concept est équilibré. Sa force transparaît également dans le fait que la pression financière de l'État est moins importante que dans d'autres pays. De plus, notre système implique un taux d'épargne privée relativement faible. C'est la prévoyance professionnelle qui permet justement cela.

Même si notre système repose sur des fondements solides, cela ne nous dispense pas de l'améliorer. Nous devons prendre acte des changements sociétaux et y apporter des réponses appropriées. L'évolution démographique constitue un véritable défi pour notre société. Et l'évolution économique n'est pas en reste. Pour toutes ces raisons, une réforme de l'assurance vieillesse s'avère impérative et urgente. La puissance du système des trois piliers nous oblige. À nous de mettre tout en œuvre pour léguer aux générations futures une

prévoyance vieillesse stable et sûre. Nous n'y parviendrons que si nous tenons compte des évolutions évoquées. Le Oui du peuple à la réforme fiscalité-AVS (RFFA) en mai 2019 et celui en faveur de la stabilisation de l'AVS (AVS 21) en septembre 2022 n'ont pas permis d'aplanir les difficultés.

Ils nous ont simplement fait gagner du temps. Il s'agit d'utiliser ce dernier à bon escient. Tant dans le premier que dans le deuxième pilier.

Cette année sera ponctuée de plusieurs votations populaires touchant le domaine de la prévoyance vieillesse. Les fausses promesses ne sont pas de mise. Une extension généralisée des prestations ne saurait être l'objectif. Au contraire, une telle mesure déstabiliserait encore davantage le système. L'ASA s'oppose donc à une extension du premier pilier selon le principe de l'arrosoir, coûteux et inadapté aux besoins, comme le prévoit l'initiative pour une 13e rente AVS. Car, il nous faut surtout une réforme pour stabiliser la prévoyance vieillesse. Nous devons adapter cette dernière à l'allongement de l'espérance de vie. En effet, avec l'augmentation de la longévité, l'AVS et la prévoyance professionnelle versent des rentes pendant une durée de plus en plus longue. Dans le cas de l'AVS, l'insuffisance de la relève vient encore aggraver la situation. Le nombre de cotisants par bénéficiaire de rente ne cesse de diminuer. En prévoyance professionnelle, la baisse des rendements des placements complique la donne. La prise en compte de ces différents éléments permet de garantir le niveau des rentes et de stabiliser le système. C'est là qu'intervient l'initiative sur les rentes. L'ASA la soutient. Elle va dans la bonne direction. Elle amorce la discussion sur un âge de la retraite correct. Un relèvement de ce dernier réduit la durée de perception de la rente et rallonge la durée de cotisation. Les deux initiatives populaires seront soumises au vote le 3 mars prochain.

La réforme de la prévoyance professionnelle suivra en été ou à l'automne. Pour que le système des trois piliers conserve toute son efficacité, il est essentiel de préserver les spécificités de chacun des piliers. La prévoyance professionnelle ne saurait être de plus en plus malmenée par le système de la répartition, comme c'est le cas aujourd'hui avec le niveau excessif du taux de conversion. Même le système de capitalisation, dans le cadre duquel chaque personne assurée peut accumuler un avoir de vieillesse pendant sa vie active, n'est pas épargné par les répercussions de l'augmentation de la longévité. Le nombre d'années passées à la retraite grandit. Par ailleurs, la chute des rendements attendus pèse sur le système. L'abaissement du taux de conversion de 6,8 pour cent à 6 pour cent en une seule étape s'avère tout indiqué. C'est précisément ce que prévoit la réforme de la prévoyance professionnelle. Un référendum a été lancé contre le projet approuvé par le Parlement. L'occasion pour le peuple de se prononcer également sur la réforme de la LPP. Cette dernière doit être adaptée aux évolutions mentionnées. C'est la seule façon d'arriver à la stabilisation financière de la prévoyance professionnelle.

Pour compenser la baisse du taux de conversion, la réforme s'attache à renforcer le processus d'épargne. Cela permet de maintenir le niveau des prestations sur la durée. Pour la génération transitoire, il convient en outre de prendre des mesures appropriées ayant un effet à court et moyen termes. Celles-ci doivent prévenir, autant que possible, toute diminution des prestations. Mais la réforme doit aussi être l'occasion d'ouvrir la prévoyance

professionnelle à des personnes qui en étaient exclues jusque-là. Il s'agit ainsi de tenir compte de la réalité actuelle du travail pour de nombreux travailleurs. Des adaptations de la prévoyance professionnelle sont nécessaires en particulier pour les modèles de travail à temps partiel, pour les salariés au service de plusieurs employeurs ou dans le domaine des bas salaires. Elles permettront d'augmenter de manière ciblée les prestations de prévoyance pour les salariés, voire tout simplement d'en introduire.

La réforme de la prévoyance vieillesse, la gestion des risques par la société et l'affirmation d'une économie qui se prend en main, tels sont les défis que notre secteur se doit de relever. En notre qualité d'assureurs, nous entendons apporter notre contribution à la solution. Un coup d'œil sur la situation actuelle montre que nous disposons de bonnes bases. Nous poursuivrons notre engagement en faveur du libre exercice de l'activité économique et de la responsabilité individuelle. Et nous voulons une prévoyance vieillesse stable qui repose sur le système des trois piliers.

Ne nous laissons pas abuser par la solidité actuelle : ne sous-estimons pas l'urgence des réformes de la prévoyance vieillesse et continuons de prendre soin de nos conditions d'exercice libérales, si bénéfiques à notre prospérité. Bien au contraire, ces bonnes bases devraient nous rappeler ce que nous sommes capables d'atteindre lorsque nous nous engageons avec conviction en faveur du secteur de l'assurance et de la place économique suisses. À la lumière de l'évolution de volume des primes, Urs Arbter va maintenant illustrer les résultats obtenus par le secteur de l'assurance l'année dernière.